



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2021-001

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2021

Sommaire

DDCSPP12

12-2020-12-30-004 - Arrêté portant modification de l'organisation des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron (3 pages) Page 3

DDFiP

12-2020-12-24-005 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services de la DDFiP de l'Aveyron. (1 page) Page 7

12-2021-01-04-001 - Délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP-SIE Millau. (2 pages) Page 9

12-2021-01-04-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - DDFiP Aveyron. (2 pages) Page 12

DDCSPP12

12-2020-12-30-004

Arrêté portant modification de l'organisation des services
de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations de l'Aveyron



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de
la Protection des Populations**

DIRECTION

Arrêté n° 20201230-01 du 30 décembre 2020

Objet : Arrêté portant modification de l'organisation des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N°83-8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi N° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret N° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires dans la fonction publique ;
- VU** le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret N° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret N° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de l'Aveyron – Mme MICHEL-MOREAUX Valérie ;
- Vu** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre.
- VU** la circulaire n° 6029/SG du Premier Ministre du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics ;

9, rue de Bruxelles
BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 52 00
Mél. : ddcsp@aveyron.gouv.fr

1/3

VU la circulaire du Premier Ministre du 27 février 2009 relative à la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU la note N° 5867/16 du secrétaire général du gouvernement en date du 14 juin 2016 portant sur la visibilité et la lisibilité des missions exercées par les directions départementales (de la cohésion sociale) de la protection des populations ;

VU l'arrêté N° 20201410-03 du 14 octobre 2019 portant modification de l'organisation des services de la DDCSPP de l'Aveyron ;

VU l'avis émis des membres du comité technique de la DDCSPP de l'Aveyron en date du 17 décembre 2020 ;

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et de la secrétaire générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 – La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron (DDCSPP) exerce sous l'autorité du préfet de l'Aveyron, les attributions définies aux articles 4 et suivants du décret N°2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles à l'exception des attributions et compétences conférées, par le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020, aux autorités académiques et à leurs services (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports) dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports.

Article 2 : L'organisation générale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron est modifiée ainsi qu'il suit :

- Direction

Outre, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, peuvent être rattachées à la direction des missions stratégiques et/ou transversales et par exemple l'expertise sociale, la mission qualité, la mission sécurité défense, la mission juridique, les instances médicales.

- Service lutte contre les exclusions

- Service de la concurrence, consommation et répression des fraudes

- Service sécurité qualité sanitaires de l'alimentation et inspection en abattoir comprenant deux unités / missions :

- l'inspection vétérinaire permanente sur les sites d'abattage du département,
- l'inspection itinérante en établissements agroalimentaires.

- Service santé, protection animales certification et environnement comprenant trois unités / missions :

- la santé et protection animale,
- la certification aux échanges et aux exports,
- les installations classées pour la protection de l'environnement et la faune sauvage captive.

Article 3 : Les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron sont implantés à Rodez.

Des services permanents d'inspection vétérinaire sont implantés sur les sites d'abattage de Capdenac-Gare, Villefranche-de-Rouergue, Saint-Affrique, et Sainte- Radegonde.

Article 4 : L'arrêté N° 20201410-03 du 14 octobre 2019, portant modification de l'organisation des services de la DDCSPP de l'Aveyron, est abrogé.

Article 5 : Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 30 décembre 2020

Valérie MICHEL-MOREAUX
Signé

DDFiP

12-2020-12-24-005

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'ouverture et de fermeture des services de la DDFiP de
l'Aveyron.

Subdélégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services.

Direction départementale des Finances publiques
de l'Aveyron

2 place d'Armes
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 24 décembre 2020

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron.

La directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2020-08-24-017 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron ;

ARRÊTE :

Art. 1- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale AMPE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 12-2020-08-24-017 du 24 août 2020 sera exercée par M. Philippe BOYER, responsable du pôle pilotage et ressources et des missions rattachées.

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs .

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice départementale des finances publiques

signé

Pascale AMPE

DDFIP

12-2021-01-04-001

Délégations de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal - SIP-SIE Millau.

Délégations en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP-SIE Millau.

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

La comptable, responsable du SIP-SIE de MILLAU

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BUISSON Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
COSTA Frédéric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
FABIER Odile	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
LANNEAU CASSAN Laetitia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
ROUCHETTE Dominique	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
SIVERA André	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
SOUBRAT Émilie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
VERNIÈRES Jean-Claude	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAURENS Nathalie	Contrôleuse principale	10 000 €	6 mois	10 000 €
VIELLEDENT Florence	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 €
ROUFFIAC Sandrine	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 €
COLLOMB Séverine	Contrôleuse	--	6 mois	10 000 €
FABRE Edwige	Agente principale	2 000 €	4 mois	5 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
COLLOMB Séverine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FAUVET Fabienne	Agente	2 000 €	2 000 €
PINOL-DOMENECH Dominique	Agent principal	2 000 €	2 000 €
PROST PETIT-JEAN Charles	Agent principal	2 000 €	2 000 €
SPIEGEL Camille	Agente	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de l'Aveyron

A Millau, le 4 janvier 2021
La comptable, responsable du SIP-SIE de MILLAU

Martine HAGNIER

SIGNE

DDFIP

12-2021-01-04-002

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal - DDFIP Aveyron.

*Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal.*

Direction départementale des Finances publiques
de l'Aveyron

2 place d'Armes
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 4 janvier 2021

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

DE ROSA Corinne	Service des impôts des entreprises de Rodez
BARRAL Jean-Marie APHEZBERRO Thierry COUAILHAC Louis TREILLES Jean-Paul	Service des impôts des particuliers : Rodez St Affrique Espalion Villefranche de Rouergue
HAGNIER Martine	Service des impôts des particuliers Service des impôts des entreprises :
.....	Millau
VINCENT Evelyne DELMOND Stéphane LARDEMER Arnaud Trésoreries :
.....	Deux Vallées Rance et Rougiers Ségala Méridional
NUTTIN Yves OLIVIER Laurent
.....	Pôle de Contrôle Revenus et Patrimoine de Rodez et Pôle de Contrôle et d'Expertise de Rodez
NICOLAU-GUILLAUMET Frédéric Services de publicité foncière :
	Rodez 1

<p>DESCARGUES Claire</p> <p>DIAZ David</p> <p>POUJOL Jean-Luc VERDONCKT Jean-Marc</p> <p>DESTAING Thierry</p>	<p>Brigade de vérification Brigade de contrôle et de recherche de Rodez</p> <p>Pôle de recouvrement spécialisé de Rodez</p> <p>Centres des impôts foncier :</p> <p>Rodez</p> <p>Millau</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------